# Malauzat

Commune membre de Riom-Communauté

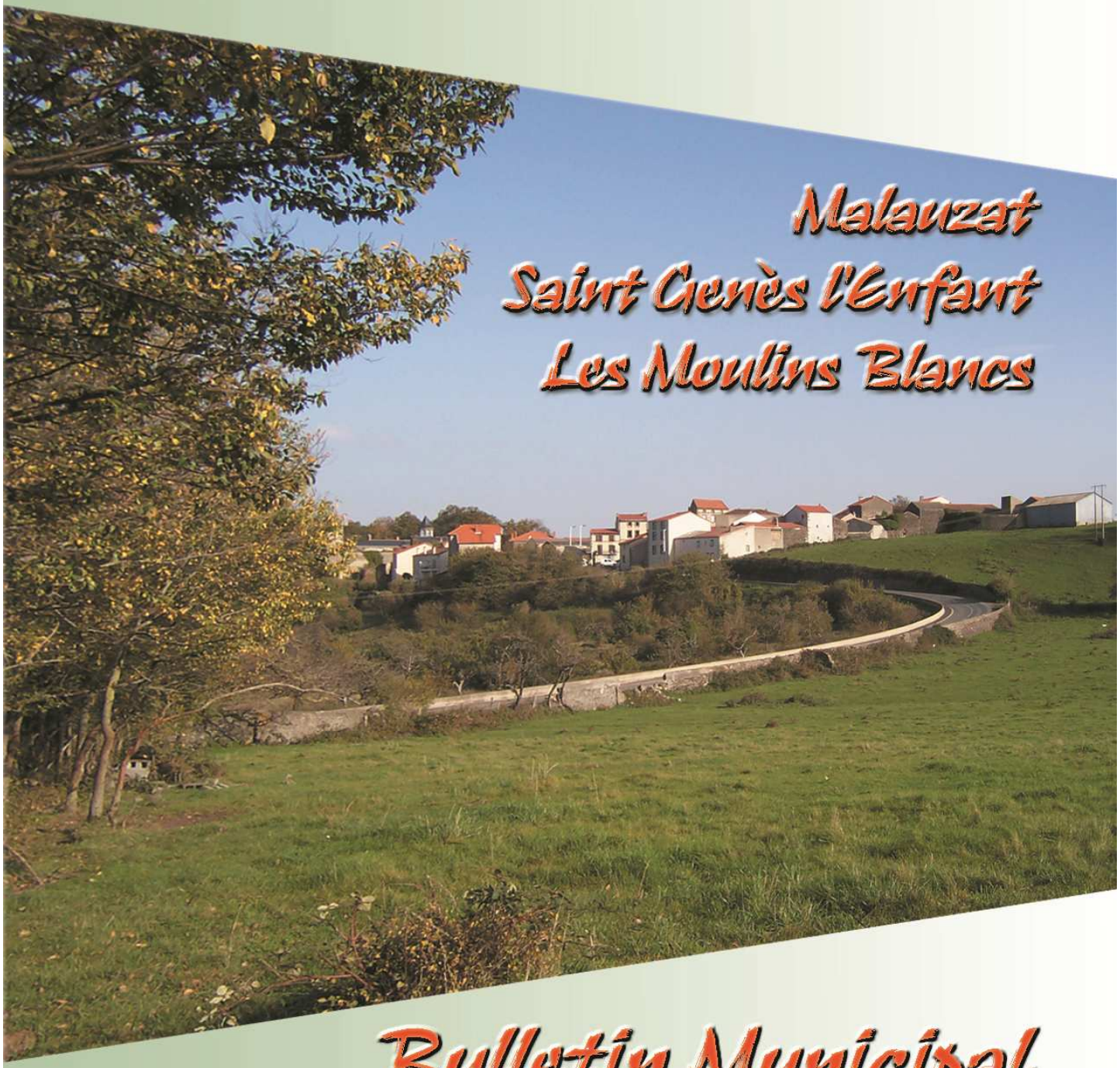


# Bulletin Municipal

## Année 2007

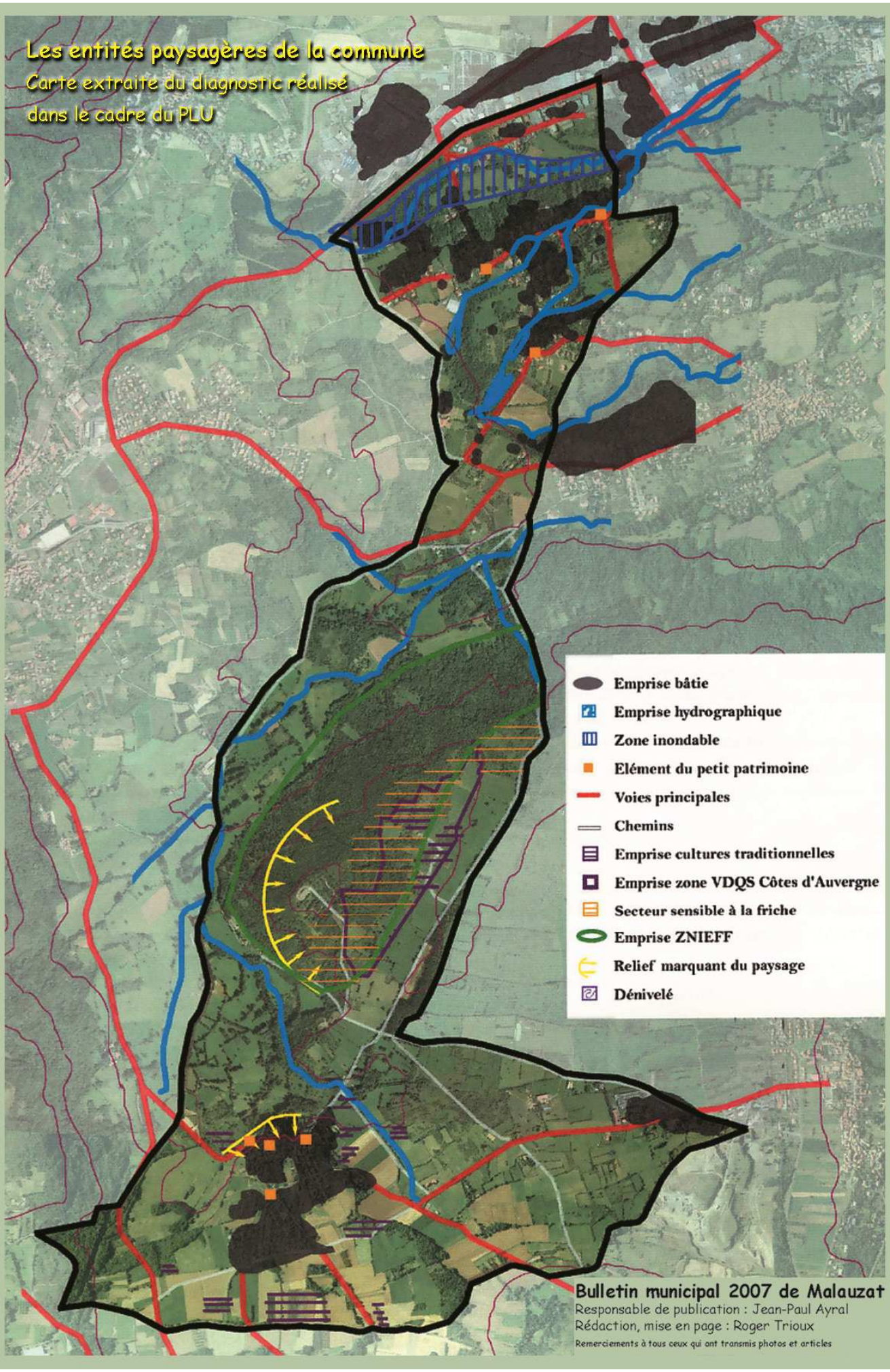


**Bulletin municipal 2007 de Malauzat**
Responsable de publication : Jean-Paul Ayral
Rédaction, mise en page : Roger Trioux
Remerciements à tous ceux qui ont transmis photos et articles

# Bulletin municipal 2007

# MALAUZAT

## Saint-Genès l'Enfant - Les Moulins Blancs

SOMMAIRE


- Carte communale issue du diagnostic PLU ---------- 2
- Editorial du Maire---------- 3

**Vie Communale**

- Travaux en cours ou à venir - 4
- PPRI
- Plan Local d'Urbanisme ------ 5
- Carrière Fougerouse ---------- 6
- Etude Sécurité routière ------- 7
- Diversité culturelle à l'école
- Au fil des Conseils ---------- 8
- Informations en bref ---------- 9
- Tarifs communaux ----------10
- Etat Civil 2006

**Vie Intercommunale**

- Onze communes solidaires -11
- Collecte des déchets
- Transport à la demande

**Instants choisis, en images**

- Souvenir et Solidarité---------12
- Juniors et Seniors -------13 - 14
- Nature et Festivité----------15

**Accompagnement social**

- Le SIAD----------16
- Téléassistance
- CCAM de Riom
- FLAJ----------17
- Accueil familial
- CCAS

**Vie Associative**

- Parents d'élèves----------18
- Association des Moulins-----19
- ESV Malauzat----------20
- Dynamic Malauzat ----------21
- Mot des chasseurs
- Pétanque de Malauzat
- Club Pyramide
- Compagnons de Marcoin----22

- Déviation Sud de Malauzat et vue aérienne carrière -------23

**EN COUVERTURE**

- Front bâti de Malauzat
- Numéros utiles


## Editorial du Maire J.P. Ayral

2006 s'achève et certains chantiers également : l'aménagement de la grotte et du calvaire aux Moulins Blancs dans le cadre de la réhabilitation du petit patrimoine ; la première tranche de requalification de la zone d'activités Espace Mozac, sous maîtrise d'ouvrage de Riom-Communauté : fluidification et sécurisation de la circulation, amélioration de l'impact visuel avec des espaces verts, reprise des réseaux pour suppression des inondations lors de fortes pluies, signalétique aux entrées de la zone, etc. Une réflexion est également lancée pour améliorer l'aspect visuel au niveau des panneaux publicitaires. Cette année nous avons fait un effort particulier sur la propreté de notre territoire : rues, places publiques, zone d'activités (grâce à la mutualisation des services sur le territoire communautaire) ; effort financier bien sûr, mais également implication de nos employés. Il reste encore beaucoup à faire et nous continuerons en 2007.

Nous avons mené un certains nombre de réflexions, d'études et pris des décisions qui auront un impact fort sur le paysage du territoire communal mais également pour votre confort. Ces études et projets sont de compétence communale : sécurité routière, chemin de la Pisciculture et place de la Fontaine, extension des carrières ; de compétence communautaire : terrain de camping, amélioration de l'habitat et plus particulièrement réalisation de logements sociaux, terrain pour accueil d'une famille des gens du voyage ; et enfin de compétence départementale : déviation sud du bourg de Malauzat. Parallèlement à ces études des acquisitions foncières ont été lancées pour accompagner ces projets par les différents maîtres d'ouvrages.

La plupart de ces projets, avant toute réalisation, et ce, dans un souci de cohérence, devront faire l'objet d'une prise en compte dans la révision du POS/PLU en cours actuellement sur notre commune. Cette cohérence est d'autant plus nécessaire vis à vis du Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI), mis en place par l'Etat. Le PPRI fera l'objet d'une enquête publique début 2007 sur la commune.

Ils devront également faire l'objet d'une communication particulière et nous organiserons, comme nous l'avons fait en 2006 pour la sécurité routière et l'extension des carrières, des réunions d'information et/ou des pages informatives pour échanger sur chacun d'eux tout au long des différentes étapes.

Vous le voyez beaucoup de chantiers sont ouverts : ils nécessitent une mobilisation constante de l'équipe municipale et des employés communaux, et, je les remercie très vivement pour leur implication. Mais nous avons aussi besoin de vous pour les mener à bien et durant toutes les étapes : de l'étude à la réalisation en passant par les acquisitions foncières. Echangeons sereinement, négocions raisonnablement, apportons chacun notre pierre à l'édifice et nos projets avanceront vite. Notre apport personnel est également nécessaire, important et urgent en direction du milieu associatif : nos associations ont besoin de bras pour réaliser leurs missions et objectifs et plus particulièrement en direction de nos aînés, de nos jeunes, etc. Apportez votre dynamisme sans quoi toute aide matérielle et financière de la commune serait inutile. Prenons chacun de bonnes résolutions pour 2007.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année pour vous et tous ceux qui vous sont chers : santé, réussite et bonheur pour 2007.

***Le Conseil Municipal et les employés de la Commune,***
***Vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.***

# La Vie Communale

## Travaux en cours ou à venir

### Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Commune

**Chemin de la Pisciculture et Place de la Fontaine.** Les observations formulées lors des présentations publiques de l'étude « sécurité routière » ont été prises en compte pour l'exécution des plans définitifs. Une présentation publique du projet aura lieu au cours du 1er semestre 2007.

**Garage communal.** La Commune sera à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre, et utilisera les compétences des employés communaux pour la construction du bâtiment. Le garage se situera en fond de parcelle, face à la mairie, et aura une superficie de l'ordre de 100 m2 au sol, pour une hauteur de 6,20 m. Afin de conserver la perspective de la rue, une partie du mur existant sera conservée et remise en valeur. Deux places de parking, réservées aux employés, seront créées dans la cour. Le début des travaux est prévu au cours du 1er trimestre 2007.

**Chemin piétonnier à Saint-Genès l'Enfant.** Un cheminement piétonnier sera créé le long du ruisseau avec la mise en valeur des ouvrages (vannage, passerelles, conduites anciennes, etc.) présents sur le cours d'eau.

**Sécurité routière.** Les travaux de mise aux normes et/ou complément de signalisation commenceront en avril 2007, la période hivernale n'étant pas propice pour l'exécution de tels travaux.

Des études et travaux n'ont pas été réalisés en 2006, comme :

- Le projet d'aménagement de places de stationnement à côté de la mairie, pour acquisitions foncières retardées,
- Le projet de réaménagement du Chemin de la Pisciculture et de la Place de la Fontaine pour dossiers d'aides sollicitées, non retenus. La réalisation par autofinancement ou emprunts par la commune, n'étant pas raisonnable, le projet a été reporté en 2007.

### Travaux divers et nouvelles études

Nouvelle aire de stationnement de 15 à 20 places à côté de la mairie. Le lancement de l'étude pourrait se faire au 1er trimestre 2007 après validation par le Conseil municipal.

Réaménagement de l'espace et du stationnement devant la mairie, et mise en place d'une zone fleurie.

### Travaux sous maîtrise d'ouvrage de Riom-Communauté ou du Département

**Requalification de la zone Espace Mozac.** Création du bassin d'orages entre la zone d'activités et la rue des Moulins Blancs pour prévenir des risques d'inondations. Début des travaux 1er trimestre 2007, la poursuite du réaménagement de la zone se continuera vraisemblablement en 2007, mais côté Mozac par le lancement d'une 2ème tranche. Côté Malauzat, la partie vers le rond-point de la société des Eaux de Volvic sera l'objet d'une 3ème tranche en 2008.

**Déviation sud de Malauzat.** Les acquisitions foncières sont en cours. Si celles-ci se terminent avant juin, les travaux pourraient débuter au 2ème semestre 2007.

## PPRI pour l'agglomération Riomoise

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation a été prescrit par arrêté préfectoral le 27 décembre 1999, avec pour objectif d'améliorer la sécurité de la population et de diminuer le coût des dommages potentiels

La DDE du Puy de Dôme a élaboré avec un cabinet spécialisé une carte donnant les zones à risques, classées en fonction de l'importance de l'aléa hydraulique et de la vulnérabilité du site (enjeux). Un règlement est associé à ce zonage ; il détermine l'ensemble des mesures de protection et de prévention à mettre en œuvre pour les risques naturels d'inondation et en particulier celles à appliquer en matière d'urbanisme : nouvelles constructions, modification de l'existant, etc. La commune de Malauzat est concernée sur le bourg de Saint-Genès l'Enfant / Les Moulins Blancs, tout au long des ruisseaux, dits de « Crouzol » et du « Moulin Blanc ».

Le Conseil municipal a approuvé ce plan le 22 décembre 2006. Dans le cadre de l'enquête publique du 15/1 au 17/2/2007, le Commissaire enquêteur siégera en mairie de Malauzat, le mercredi 7 février de 14 h à 17 h.

## Le Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du 13/9/2005, le Conseil municipal a décidé de procéder à la révision du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) qui devient le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Afin d'élaborer son projet d'aménagement et de développement durable (PADD), expression de la politique d'urbanisme que souhaite mener le Conseil municipal pour les années à venir, un diagnostic du territoire communal était nécessaire. Celui-ci a été réalisé par la S.C.P. d'Architecture Descœur de Clermont.

Aujourd'hui nous en sommes au point 3 de la procédure du déroulement de l'étude annoncée dans le Bulletin municipal de 2006. La prochaine étape consistera à élaborer le P.A.D.D. et d'en débattre lors d'une prochaine séance du Conseil municipal. Suite à ce débat, une information sera faite.

Sont repris ci-après, les grandes lignes de la synthèse du rapport de diagnostic remis en 2006.

***La commune de Malauzat se doit de maintenir l'accueil et la qualité de vie de la population, de son cadre environnemental et les vocations économique et agricole.***

***Ses atouts :***

** La proximité de l'agglomération Riom – Clermont : bassin d'emplois, de services et équipements de proximité.*
** Une forte poussée résidentielle, une croissance démographique continue avec une population plutôt jeune.*
** Un cadre naturel intéressant : pentes du plateau de Lachaud, relief marquant du Puy de Marcoin, plateau agricole ouvert offrant des points de vue remarquables sur la chaîne des puys, vallon arboré, plaine urbaine se rattachant à la plaque urbaine de Riom, paysages qui sont une des composantes de l'attraction pour ce territoire.*
** Un plateau agricole tourné vers la polyculture (céréales en majorité, un peu d'élevage), des coteaux qui reflètent une tradition viticole ancienne reconnue par une zone VDQS Côtes d'Auvergne.*
** Les éléments accompagnant la présence de l'eau : réseau d'irrigation, de canalisation, fontaines, lavoirs, pisciculture... enrichissent le circuit de l'eau sur le territoire.*
** Le front bâti du bourg de Malauzat s'ouvrant sur le vallon du Sigadoux, et des éléments du patrimoine liés au monde rural.*
** Les zones d'activités.*

***Les menaces ou handicaps :***

** Les migrations pendulaires, qui peuvent tendre vers le phénomène de commune - dortoir.*
** Les risques naturels, inondation (ruisseaux de Crouzol et des Moulins Blancs).*
** L'étalement urbain, qui, mal intégré, peut gommer une partie de l'identité du territoire.*
** L'étendue des friches sur les coteaux (est) du Puy de Marcoin. Des friches progressent avec la disparition de la trame bocagère (notamment dans le vallon) par régression de l'élevage.*
** L'absence de liaison entre le bourg de Malauzat et Saint-Genès.*
** Un paysage péri urbain.*
** Le front bâti du bourg constitue une vitrine. Les extensions ne sont pas toujours bien intégrées dans leur environnement.*
** Pénurie de logements locatifs et de services (médicaux).*
** Impact négatif de la zone d'activités (Espace Mozac).*

***Les objectifs :***

** Engager une réflexion sur les capacités de logements, les espaces à ouvrir aux extensions. Limiter l'étalement urbain. Mesurer l'impact paysager de l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones.*
** Réfléchir sur le nouveau bâti : organisation du parcellaire, architecture (volumes, couleurs), abords paysagers. Viser une meilleure intégration paysagère des extensions urbaines implantées en limite de crête. Créer des transitions moins franches entre espaces bâtis et espaces agricoles.*
** Préserver et mettre en valeur le front bâti du bourg.*
** Promouvoir la réhabilitation des logements anciens. Restaurer ces éléments sans les dénaturer. Développer le logement locatif.*
** Mettre en valeur des éléments patrimoniaux : architecturaux (bâti ancien, maisons vigneronnes, ...), petits motifs liés à l'eau (fontaines,…), à la religion (croix), à l'architecture vernaculaire (murets de pierre).*
** Conserver des espaces paysagers identitaires et la trame végétale générale comme élément structurant des paysages du territoire (vallon, plaine) : les ripisylves, les petites prairies humides arborées, les haies et alignements d'arbres. Cette préservation passe notamment dans le vallon du Sigadoux par le maintien de la vocation pastorale et l'existence de prairies arborées pâturées en bordure de ruisseau.*
** Maintenir une agriculture utilisatrice d'espaces. Préserver et renforcer l'emprise des cultures traditionnelles (vignes, vergers). Valoriser les produits et mettre en valeur la zone VDQS.*
** Maintenir le couvert forestier. Conserver la chênaie sur les pentes du Puy de Marcoin.*
** Densifier le réseau existant, services et équipements et promouvoir la complémentarité des transports.*
** Limiter les dégâts humains et matériels de la zone inondable : interdire les constructions dans les zones à risques, maintenir les fonctionnalités des cours d'eau et milieux humides annexes. La conservation d'un espace minimum aux ruisseaux est indispensable.*
** Mettre en valeur et viser une meilleure intégration paysagère de la zone d'activités de Mozac : enseignes publicitaires, aménagement, espaces verts...*

***Les moyens :***

** Loi du 8/1/1993 sur la protection et la mise en valeur du paysage.*
** Lois d'orientation agricole pour l'aménagement et le développement durable du territoire, promulguées en 1999, confirmant le rôle des agriculteurs dans la gestion des paysages.*
** Loi sur l'eau de 1992 visant la protection, la mise en valeur et le développement de la ressource, dans le respect des équilibres naturels.*
** Articles R111-14-1 relatifs à l'urbanisation dispersée et R111-21 à l'intérêt des lieux, aux sites et paysages. « Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions sont de nature, par leur localisation ou leur destination à favoriser une urbanisation dispersée incompatible avec la vocation des espaces naturels environnants (…), à remettre en cause l'aménagement des périmètres d'actions forestières (...), à compromettre les activités agricoles (…) ou par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains, ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales. »*
** Loi n°2000-1208 du 13/12/2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains.*
** Article L 121.1 fixant les principes fondamentaux qui s'imposent aux nouveaux documents d'urbanisme : principe d'équilibre entre le développement urbain et le développement rural ; préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, protection des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale qui se traduit par l'exigence d'un équilibre emploi/habitat, d'une diversité de l'offre concernant les logements sociaux ou non.*
** Le Plan de Prévention des Risques d'inondation.*
** Les ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) prendre en compte les préconisations émises pour le respect de l'équilibre des milieux.*
** La charte architecturale et paysagère de Riom Communauté.*
** Le Programme local de l'habitat de Riom-Communauté.*

## Le projet d'extension de la carrière Fougerouse

La première carrière fut créée en 1908 par Jean Fougerouse sur la commune de Châteaugay. Après guerre, une seconde carrière vit le jour, la carrière Renon. Elles exploitent le même gisement. En 1994, le groupe Eurovia, filiale de VINCI, fusionne les deux carrières. C'est un des leaders mondiaux des travaux routiers et leader français de la production de granulats routiers avec un réseau implanté dans 16 pays, employant 38 000 collaborateurs avec un chiffre d'affaires de 5,3 milliards d'euros.

La carrière actuelle s'étend sur 28,7 hectares, pour une production annuelle de 120 000 à 150 000 T. Elle produit un basalte de bonne qualité pour les travaux de sous-couche routière, plate-forme industrielle, parking et remblais de tranchées.

Aujourd'hui, après l'eau et l'air, le granulat est une des matières premières la plus consommée. 20 kg / jour / habitant en France. 1 km d'autoroute c'est 20 à 30 000 T de granulats. La commune de Malauzat en utilise 8 à 9 000 T par an et Riom Communauté 230 à 250 000 T. Un déficit de 600 000 T est annoncé à l'horizon 2008, face aux besoins importants de granulats de la région clermontoise. Pour y répondre, le groupe Eurovia souhaite étendre de 9,3 hectares, l'exploitation de la carrière à la commune de Malauzat sur le plateau de Lachaud. Extension qui permettrait de pérenniser l'activité de la carrière au-delà de 2008, et par là-même les emplois. La production resterait inchangée et l'exploitation serait concédée pour 15 ans.

Eurovia s'engage à traiter les impacts environnementaux, que ce soit pour :

- l'eau (création d'un point bas en fond de fosse avec aménagement d'un exutoire des eaux pluviales et d'un bassin de décantation et de recyclage des eaux d'abattage des poussières)
- les émissions atmosphériques (brumisateur sur le poste primaire, capotage des convoyeurs, abattage des poussières sur les pistes par arrosage automatique, installation de concassage au point bas de la fosse)
- le visuel, les bruits et vibrations (haies interrompant la ligne de visée depuis la zone touristique, pas d'explosif, pas de concassage entre le 14 juillet et le 15 août, aménagement du poste primaire par bardage, merlon acoustique en limite de propriété)
- l'évacuation des granulats (utilisation de la déviation de Malauzat, bennes bâchées pour le transport des sables, portique d'arrosage en sortie de carrière)
- et à participer avec la commune, pour la mise en place d'une Commission Locale de Concertation et de Suivi

Le groupe Eurovia manifeste la volonté d'intégrer le site dans le contexte local économique, culturel et social. Il propose la réhabilitation de la carrière en fin d'exploitation par la dépose de remblais avec des inertes de chantier afin de rendre un terrain aménageable, à vocation de loisirs selon les besoins des communes de Malauzat et Châteaugay ou des communautés de communes (voire du Grand Clermont), tels que terrains de sports, loisirs de plein air, parcours pédestre, etc.

Fin des années 90, trois projets avaient été déjà présentés et rejetés dans leur globalité par la commune. Création de deux carrières, l'une par la société Chambon de 50 ha sur Châteaugay – Marcoin, l'autre par la société Billet de 6 ha sur Malauzat et extension de la carrière Fougerouse existante de 10 ha sur Malauzat – plateau de Lachaud.

Aujourd'hui, la politique de l'Etat dans le département tend à privilégier plutôt l'extension de carrières existantes que d'en créer de nouvelles. C'était donc à la commune de donner un avis sur cette demande d'extension, la communauté de communes ne se prononçant que sur la cohérence avec les autres projets de Riom-Communauté (notamment le projet de zone touristique). L'Etat quant à lui, par arrêté préfectoral, délivrera l'autorisation d'exploitation.

Le Conseil municipal, lors de sa séance mensuelle du 22 décembre 2006, a voté à la majorité un avis favorable au projet d'extension formulé par le groupe Eurovia.

## Etude de sécurité routière

L'étude de la DDE, présentée au public lors de deux réunions courant 2006, abordait en priorité N°1, la mise en conformité de la signalisation horizontale et verticale sur tout le territoire communal. Aujourd'hui la DDE a communiqué un estimatif des dépenses pour cette mise aux normes de l'ordre de 2 000 € HT après déduction des aides Départementales.

En ce qui concerne la mise en « Zone 30 » du bourg de Malauzat, il parait judicieux et ceci afin de déterminer le périmètre adapté de faire procéder à une étude préliminaire sur l'ensemble de la zone. Cette étude permettra d'arrêter et d'affiner les aménagements, évalués à 15 000 € HT, dans le cadre de la mise en place de cette « Zone 30 » et de vérifier sa cohérence et son intégration parfaite avec les aménagements déjà existants, la déviation de la RD402 et les aménagements connexes. Ces aménagements connexes (chemins piétonnier) seront intégrés dans les futurs projets du PAB.

## Diversité culturelle à l'école de Malauzat

Cette année 2006-2007 a vu un changement de l'équipe enseignante à l'école de Malauzat, mais les activités s'inscrivent dans la continuité du projet d'école monté en 2004 et s'achevant cette fin d'année scolaire.
L'école a donc décidé de mener un projet annuel autour de la diversité culturelle de notre planète : les domaines du sport, de l'habitat, de la danse, de la littérature et de la musique seront abordés tout au long de cette année.

La classe de CE2-CM1-CM2 a déjà participé à une compétition de rugby inter-écoles et a remporté la première épreuve départementale qui lui permet l'accès à la phase régionale qui aura lieu au mois de mai et une initiation au ski de fond est prévue pour les classes du CP au CM2 aux mois de janvier et février dans le domaine du Guéry.

La classe de CP-CE1 s'est déjà rendue au musée Mandet à Riom pour aborder l'art à travers les époques et les pays, et les enfants ont pu visiter l'exposition temporaire « D'or et d'argent » qui leur ont permis de découvrir l'art contemporain mis au service des objets d'intérieur. Des ateliers sont prévus en classe pour travailler sur le design et les différents types d'habitat que nous pouvons rencontrer à travers le monde, et pour créer des objets d'intérieur en prenant en compte toutes les contraintes matérielles que cela impose selon l'usage que les personnes veulent en faire.

La classe maternelle a participé à « Lire en fête » dont le thème était le Japon et s'est donc lancée dans la culture de ce pays : son histoire, sa situation sur le planisphère, son drapeau, ses créations artistiques (éventails, origami…). L'intérieur de la classe nous promet un beau voyage en Asie.

Les classes de la maternelle au CE1 vont participer à un spectacle musical : « Sérafin mène la danse » : une danseuse va présenter les différents types de danse que nous pouvons rencontrer à travers le monde, puis les élèves y seront initiés. Cela leur permettra de présenter ces danses aux parents lors du spectacle de fin d'année.

La classe de CE2-CM1-CM2 effectue un travail de géographie sur notre planète : l'étude des villes les plus importantes de notre globe permettra aux élèves de créer un documentaire à partir de leurs recherches, et une analyse plus approfondie du vieux continent européen engagera les élèves dans une découverte des danses médiévales et de l'histoire de la littérature à travers les siècles.

Une chorale est également mise en place pour les élèves du CP au CM2 : tous les mercredis, les deux classes se réunissent pour apprendre le chant choral et découvrir des chants de différents horizons.

Cette nouvelle année 2007 promet aux élèves de nombreuses découvertes, tant sur le plan historique, culturel, que humain.

Les élèves et l'équipe enseignante souhaitent donc leurs meilleurs vœux aux habitants de la commune de Malauzat qui les soutiennent dans leurs découvertes quotidiennes.

## Noté au fil des Conseils 2006

**Séance du 27 janvier**

- Adoption de l'avant-projet pour les travaux d'aménagement du Chemin de la Pisciculture et de la Place de la Fontaine dans le bourg de Saint-Genès l'Enfant. Montant total estimé à 236 874 € hors acquisitions foncières.
- Accord pour confier la construction d'un garage communal aux employés du service technique municipal. Une demande de subvention auprès du Conseil Général sera déposée pour l'achat des fournitures.

**Séance du 24 février**

- Autorisation de lancer une consultation auprès d'organismes agréés pour procéder à une étude de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'ensemble des bâtiments communaux et à une étude de concentration de radon dans les lieux recevant du public (écoles…).
- Autorisation de procéder à un recrutement provisoire afin de remplacer l'employé communal de voirie démissionnaire.

**Séance du 31 mars**

- Vote du budget communal 2006 pour un montant de 1 155 803 €, et du budget assainissement. *(Pour mémoire, « Les finances communales 2006 » ont fait l'objet d'une feuille « Informations municipales » diffusée dans votre boîte à lettres en juin 2006).*
- Jean-Louis LAUDOUZE et Roger TRIOUX sont élus respectivement deuxième et quatrième adjoints en remplacement de deux conseillers démissionnaires de leur fonction d'adjoint.

**Séance du 19 mai**

- Vote des subventions aux associations communales et extra communales pour un montant de 3 487,92 €.
- Approbation de l'extension du réseau d'eau potable Rue des Chères, pour alimenter l'AFU « Le Peyrat », pour un montant de 3 269,28 € T.T.C.

**Séance du 30 juin**

- Création d'un second poste d'agent à temps complet des services techniques au tableau des effectifs, pour entériner le recrutement autorisé en séance du 24 février. Création devenue nécessaire afin de répondre à l'importance et à l'accroissement des tâches sur les deux bourgs.

**Séance du 1er septembre**

- Suite à la démolition de l'immeuble insalubre situé Rue de la Mairie, le mur de la grange communale s'est avéré être mitoyen avec celui de la propriété voisine. Approbation de la reconstruction du mur par les employés communaux et des crédits nécessaires.
- Approbation du plan prévisionnel de financement de la construction du garage communal dont le programme a été approuvé en séance du 27 janvier. Coût total de l'opération 55 328 € HT avec 13 832 € de subvention.
- Fixation des tarifs publics du ressort de la commune.
- Acceptation du principe de participation financière de la commune aux frais de fonctionnement du service de cantine de Marsat, et ce à compter du 1er septembre 2006.

**Séance du 17 novembre**

- Création de deux emplois d'agents recenseurs non titulaires, pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2007 et fixation du montant de leur rémunération.
- Autorisation est donnée au maire pour signer la convention établie avec la commune de Marsat. Convention qui précise les conditions de participation financière aux frais du service de la cantine de la commune de Marsat (achat des repas et frais de fonctionnement). Elle prend effet rétroactivement au 4 septembre et sera renouvelée tacitement chaque année. Basée sur 2005-2006, la participation serait de 4 875 € environ.

**Séance du 22 décembre**

- Autorisation est donnée au maire pour signer avec la CAF un nouveau contrat enfance jeunesse pour les 4 prochaines années. Le montant de l'aide accordée pour le fonctionnement du centre de loisirs sera de 55 % du reste à charge pour la commune, plafonné à 25 366 € par an et réajusté en fonction du niveau de réalisation des prévisions, du respect des règles, taux d'occupation et de fréquentation.
- Approbation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'agglomération Riomoise. La commune est concernée à Saint-Genès Les Moulins Blancs, tout au long des ruisseaux dits de « Crouzol » et « Moulin Blanc » ; un règlement est associé à la zone.
- Avis favorable est donné au projet d'extension de la carrière Fougerouse, formulé par le groupe Eurovia, pour 9,3 hectares sur le plateau de Lachaud.
- Approbation du principe d'instauration par Riom-Communauté d'une seconde part de solidarité transitoire. La commune se voit attribué 4 842 € supplémentaires ce qui porte à 25 965 € le total de la dotation de solidarité pour l'année 2006.

## Informations en bref

### Echéances électorales

Présidentielle : 22 avril et 6 mai 2007 ; législatives : 10 et 17 juin 2007.

Vous pouvez déposer votre demande d'inscription sur les listes électorales en mairie à tout moment de l'année 2007. Elle sera prise en compte dans le cadre de la prochaine révision des listes électorales, et vous pourrez voter dans votre nouvelle commune d'inscription à compter du 1er mars 2008. Vous conservez donc la possibilité de voter en 2007 dans votre ancienne commune d'inscription. Les jeunes ayant fêté leurs 18 ans en 2006 étaient quant à eux inscrits d'office. Il leur était toutefois conseillé de vérifier que leur inscription avait bien été effectuée en mairie.

### Toute la population vivant à Malauzat sera recensée entre le 18 janvier et le 17 février 2007

À partir du 18 janvier 2007, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. Enfin, l'agent recenseur est tenu au secret professionnel. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

### Demandes de carte nationale d'identité et/ou de passeport

Si vous envisagez de solliciter l'un de ces documents, n'oubliez pas de prendre contact au préalable avec le secrétariat de mairie qui vous informera sur les nouvelles caractéristiques des photographies d'identité apposées sur les titres réglementaires. De même, concernant le justificatif d'état civil, une copie intégrale de votre acte de naissance vous sera demandée, le seul livret de famille n'étant plus suffisant.

### Collecte des déchets ménagers

Depuis décembre 2006, les foyers de 34 communes du territoire du SBA trient leurs emballages recyclables à la maison grâce aux bacs jaunes mis à leur disposition. Cette opération a nécessité une réorganisation globale des tournées de collecte afin de maîtriser les coûts. Aussi, depuis le 18 décembre, l'ensemble de Malauzat (Saint-Genès l'Enfant-Les Moulins Blancs inclus) est collecté chaque lundi entre 12 h 30 et 0 H 45. Les collectes tombant un lundi férié seront rattrapées le mercredi suivant.

Dans le cadre de la mise en place prochaine de la collecte sélective de proximité sur la commune, un bac à couvercle « jaune » sera livré à votre domicile fin 2007.

Depuis le 15 novembre 2006, lorsque vous achetez un nouvel appareil électrique ou électronique en payant une « éco-participation », vous participez au financement de la collecte et du recyclage d'un ancien équipement équivalent. Ne jetez plus vos anciens appareils, rapportez-les dans un point de collecte.

### Salles polyvalentes

La commune dispose de 2 salles polyvalentes et d'une plus petite, dite « salle des associations ». La location de ces salles est consentie pour toute personne majeure et responsable habitant sur la commune, aux conditions suivantes :

- Gratuité pour toutes les associations de la commune déclarées comme telles en mairie, agissant dans un contexte de gratuité (pas de droit d'entrée) et sans restriction d'ouverture à tous les habitants de la commune.
- Gratuité pour les associations et les sociétés hors commune à vocation humanitaire, culturelle ou informative et agissant dans un but non lucratif et ouvert au public.
- Payante pour toutes les associations ne répondant pas aux critères cités précédemment (soirées privées ou lucratives).
- Payante pour les particuliers résidants sur la commune.

Pour toutes demandes de location, disponibilités et horaires, tarifs, conditions d'utilisation, documents à fournir ou formalités à accomplir, etc. s'adresser au secrétariat de mairie. Aucune réservation de salle par téléphone n'est acceptée.

### Concours intercommunal des maisons fleuries

La commission tourisme de Riom-Communauté a organisé un concours des maisons fleuries visant à récompenser la contribution des habitants au fleurissement des villes et villages de l'intercommunalité. En effet, les habitants jouent un rôle actif dans l'accueil des visiteurs. Ils contribuent à valoriser l'image du territoire et participent à l'amélioration du cadre de vie. Au palmarès de la catégorie « maisons avec jardin » figurent M. et Mme LAUDOUZE Claude de Saint-Genès l'Enfant et M. et Mme BATRET Robert du bourg de Malauzat. Félicitations.

*Remise des prix aux lauréats, le 5 octobre, en présence de Pascal FAUCHEUX, président de Riom-Communauté.*

### Mise en garde aux abonnés du Syndicat d'eau potable des communes de la plaine de Riom

Depuis quelques semaines, les abonnés reçoivent d'une entreprise privée un courrier concernant une proposition d'assurance pour leur installation d'eau après compteur et pour l'assainissement.

Le Syndicat, son délégataire ALTEAU et son exploitant la SEMERAP, précisent qu'ils ne sont en aucun cas liés à la démarche commerciale de cette entreprise et par conséquent ils ne peuvent apporter aucun renseignement ni précision complémentaire concernant cette offre.

# La Vie Communale

## Tarifs publics fixés par la commune

**Cantine et garderie scolaire** (depuis le 4 septembre 2006) :

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Repas fixe | 4,04 € | Repas occasionnel | 4,94 € | Repas adulte | 5,15 € | | |
| Garderie fixe | 1,71 € | Garderie occasionnelle | 2,24 € | Mercredi fixe | 4,33 € | Mercredi occasionnel | 4,67 € |

*Application du principe des tarifs dégressifs, à la restauration scolaire comme à la garderie scolaire, calés sur une grille de quotients familiaux permettant de moduler la participation des familles en fonction de leurs ressources. Les revenus pris en compte sont ceux de 2005.*

**Prix du mètre cube d'eau et montant location compteur pour Saint-Genès l'Enfant / Les Moulins Blancs**

0,54 € du $m^3$ d'eau et 9,28 € par an et par compteur pour la période du 1er octobre 2006 au 30 septembre 2007

**Participation pour raccordement à l'égout (PRE) :** 417,13 € à compter du 1er septembre 2006

*Concerne les propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout auxquels ces immeubles doivent être raccordés. Taxe exigible un an après le dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier.*

**Concessions du cimetière** (depuis le 1er septembre 2006)

| Prix du terrain pour chaque classe de concession | | |
|---|---|---|
| Concessions perpétuelles | 2,50 m² (soit 3 places) | 288,86 € |
| | 5,00 m² (soit 6 places) | 484,80 € |
| Concessions trentenaires | 2,50 m² (soit 3 places) | 170,69 € |

**Location des salles polyvalentes**

| | Grandes salles | Salle des associations |
|---|---|---|
| 1 jour | 143 € | 79 € |
| 2 jours | 209 € | |
| A l'heure | 10 € | |

Pour toutes demandes de location, disponibilités et horaires, conditions d'utilisation, documents à fournir ou formalités à accomplir, etc. s'adresser au secrétariat de mairie.

**Aucune réservation de salle par téléphone n'est acceptée.**

## Etat civil – Nos joies et peines en 2006

### Avis de Naissance (hors de la commune)

- **Clémence, Marie, Sarah BARBECOT** née le 17/01/2006 à Clermont-Ferrand
- **Léonie, Line CASTRO** née le 22 janvier 2006 à Clermont-Ferrand
- **Pauline, Emma GAYTON** née le 29/01/2006 à Clermont-Ferrand
- **Léonie, Louise MARILLET** née le 31 janvier 2006 à Beaumont
- **Simon, Jean, Ruben PAGESSE** né le 19/02/2006 à Beaumont
- **Kylian CHANTELAUZE** né le 14/03/ 2006 à Beaumont
- **Chloé DETTINGER** née le 17/03/2006 à Clermont-Ferrand
- **Eliott ARCHIMBAUD** né le 02/06/2006 à Beaumont
- **Lilian VINCENT** né le 01/08/2006 à Beaumont
- **Nathan REGNAULT** né le 22/08/2006 à Beaumont

### Actes de Mariage

- **Mme Hélène TEIXEIRA et Mr Pierre, Franck PAPPALARDO** le 06/05/2006
- **Mme Corine, Pascale LEBRIS et Mr Jean-Claude BILA** le 14/10/2006

### Avis de Décès

- **Mme Georgette Annette PEYROL veuve PIEDPREMIER** décédée à Malauzat le 03/01/06

# Instants choisis, en images

8 mai 2006, capitulation de l'Allemagne nazie en 1945

11 novembre 2006, Armistice de la Grande Guerre en 1918

8 et 9 décembre 2006, Télétthon au profit de l'Association Française contre les Myopathies

# Instants choisis, en images

24 juin 2006, fête de l'école

19 décembre 2006, Noël à l'école

Les élèves de l'école, se sont essayés à la pratique du ballon ovale

# Instants choisis, en images

15 décembre 2006, Noël pour l'équipe des "poussins"

10 septembre 2006, déjeuner avec les aînés de la commune

# Instants choisis, en images

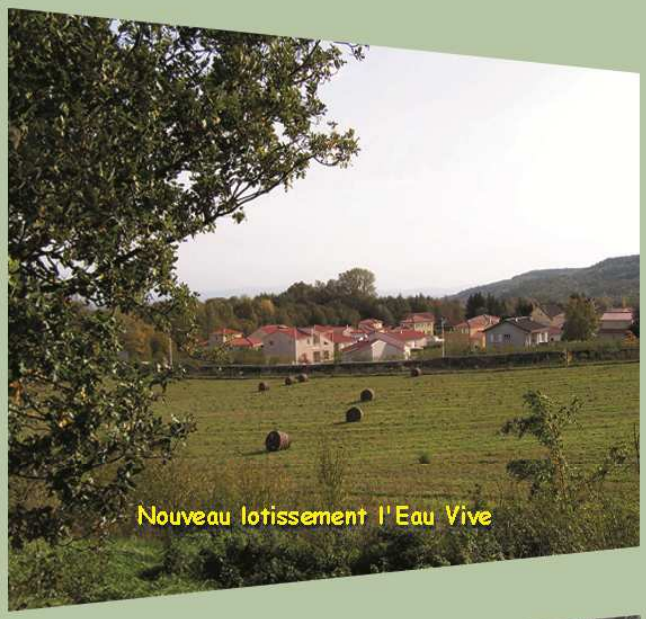

Nouveau lotissement l'Eau Vive

MALAUZAT
Nature

Les Compagnons de Marcoin

25 mars 2006,
3000 alevins de truites
déversés dans les ruisseaux

MALAUZAT
Festivités

2 avril 2006,
12ème rassemblement de véhicules anciens

Association des Moulins

# La Vie Intercommunale

## Riom-Communauté : Onze communes solidaires

Riom-Communauté créée le 1er janvier 2000 est composée de onze communes : Cellule, Enval, Malauzat, Marsat, Ménétrol, La Moutade, Le Cheix-sur-Morge, Mozac, Pessat-Villeneuve, Riom et Saint-Bonnet-près-Riom, pour une population de 32 000 habitants.

Ses domaines d'intervention sont :

- le développement économique (création et gestion des activités économiques, politique touristique, soutien au commerce et à l'artisanat)
- l'aménagement de l'espace communautaire (ZAC, transports urbains, petit patrimoine, cheminements doux)
- la création, l'aménagement et l'entretien des voiries déclarées d'intérêt communautaire
- l'habitat et le cadre de vie
- la protection et la mise en valeur de l'environnement : élimination et valorisation des déchets ménagers ; préservation et valorisation de sites naturels
- les actions sociales : aide à domicile pour les personnes âgées, handicapées et aux familles
- les actions culturelles : service de lecture pour tous
- la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs : centre aqua-récréatif, futur centre régional de tir à l'arc, centre de tennis couverts, musées et bibliothèques
- infrastructures de télécommunications à haut débit

Ses services : piscine Béatrice Hess, bibliothèques, musée Mandet et musée régional d'Auvergne à Riom, musée Lapidaire à Mozac et service animation du patrimoine.

Son siège est situé 15 avenue Archon-Despérouses à Riom.

## Collecte des déchets ménagers par le S.B.A.

La collecte des déchets est assurée par le Syndicat intercommunal du Bois de l'Aumône (SBA), créé en 1977.

Depuis 2003, Malauzat a transféré la compétence collecte, à la communauté de communes de Riom.

Si la mission dévolue au SBA reste la collecte et pour quelques temps encore, le traitement des ordures ménagères, l'organisation territoriale des communes se regroupant en intercommunalité a fortement modifié le périmètre d'intervention de ce syndicat. L'évolution de la collecte vers une collecte sélective de proximité, l'arrivée et le départ de plusieurs communes, font qu'aujourd'hui, le SBA est dans une configuration à peu près stabilisée. Le SBA dessert actuellement plus de 140 000 habitants, répartis sur l29 communes dont 99 sont rassemblées en 11 communautés de communes.

L'extension de la zone de collecte sélective de proximité (mise en place d'un second bac, dit « bac jaune ») est un des objectifs du SBA. La date de mise en œuvre sur la commune de Malauzat est programmée fin 2007 début 2008.

Pour aider le SBA à réduire le coût de collecte dû à la multiplication des arrêts des équipes, d'un geste simple, pensons à regrouper nos bacs en un même point de présentation situé à proximité de notre domicile, les poignées des bacs aisément accessibles par le personnel du SBA.

| Evolution du coût par habitant | | |
|---|---|---|
| | 2004 | **2005** |
| Collecte traditionnelle | 28,59 € | 34,91 € |
| Points propres | 2,96 € | 2,56 € |
| Déchetterie | 2,59 € | 2,97 € |
| **Total bloc collecte** | **34,14 €** | **40,44 €** |
| Centre de tri | 2,70 € | 5,42 € |
| Transfert | 11,66 € | 12,06 € |
| Enfouissement | 24,94 € | 15,21 € |
| Valorisation | 12,41 € | 8,12 € |
| Décharge de Culhat | 2,06 € | 1,86 € |
| **Total bloc traitement** | **53,77 €** | **42,67 €** |
| **Total général** | **87,91 €** | **83,11 €** |

*Source : Rapport 2005 du SBA sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets*

## Le transport à la demande (au prix d'un ticket de bus)

Les habitants de Riom-Communauté peuvent faire appel au service du transport à la demande même le samedi matin. Ce service permet de se déplacer au prix d'un ticket de bus vers différents points d'arrêt proposés à Riom : place de la Fédération, Poste, gare SNCF, place Eugène Rouher, Hôpital, CCAS de Riom et cimetière. Pour cela, il suffit de **contacter le Point Accueil du réseau au 04 73 38 08 09 la veille avant 18 h** et de décider avec l'interlocutrice, d'une heure et d'un point de rendez-vous. Le transport à la demande fonctionne du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 30 et le samedi matin de 7 h 30 à 12 h 30.

- Ticket carnet : 0,75 € (vendu à l'agence par carnet de 10)
- Ticket unité : 1,10 € (vendu à l'unité par le conducteur)

Le transport est possible pour les personnes à mobilité réduite. Elles bénéficient d'un service « porte à porte » : prise en charge devant le domicile et arrêt à Riom, au plus près de l'adresse où elles souhaitent se rendre. Ce service est assuré avec un véhicule à plancher surbaissé facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite, climatisé et d'une capacité de 6 places assises.

# L'Accompagnement Social

## Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile de Riom-Limagne

Ce syndicat propose de nombreux services aux habitants de ses communes adhérentes, dont Malauzat.
Siège Social : 21 ter, rue Jeanne d'Arc 63200 Riom, **Tél. : 04.73.38.42.64**
Ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 16 h 30 sans interruption.

***Soins infirmiers à domicile***
Intervention d'aides-soignantes pour la toilette, l'aide au lever, à l'habillage (prise en charge par la CPAM, libre choix du médecin et de l'infirmier).
Le service de soins intervient en complémentarité avec les infirmiers libéraux du secteur.

***Aide à domicile (service Prestataire)***
Ménages, courses, aide à la toilette, motricité, soutien psychologique.

***Garde de jour***, sorties d'hospitalisation

***Emplois familiaux (service Mandataire)***
S'adresse à toute personne souhaitant une intervention à domicile (Employée de maison ou Assistante de vie).

***Portage des repas***
Livraison 365 jours par an, menus adaptés aux régimes.
Possibilité de choisir la fréquence des repas.

***Bricolage/Jardinage***
Petits travaux d'entretien à votre domicile.

## La Téléassistance, une sécurité assurée

La téléassistance est un dispositif mis en place par le Conseil Général pour apporter une réponse concrète et efficace au souhait légitime de toute personne âgée de continuer à vivre chez elle, en parfaite autonomie. Avec déjà plus de 2 400 abonnés dans le département, ce système dont la gestion opérationnelle est confiée au S.D.I.S. (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours), est à la fois simple, pratique et abordable.

- Simple parce que son installation ne nécessite rien d'autre qu'une prise électrique et une prise téléphonique.
- Pratique, car grâce à une liaison téléphonique permanente, il permet en cas de nécessité (chute, malaise, urgence médicale…) d'alerter et dialoguer sans décrocher le téléphone avec le CODIS-SAMU.
- Abordable enfin, car financé en grande partie par le Conseil Général et la commune. La part qui reste à charge de l'abonné est relativement faible et fonction de ses revenus.

Pour s'abonner, il suffit de retirer puis déposer un dossier auprès de la mairie qui le transmettra au Conseil Général, ou bien contacter le Conseil Général au 04.73.42.21.11.

## Centre de Circonscription d'Action Médico-sociale de Riom

**Contact : 10, rue Antoine Arnaud 63200 Riom, Tél. : 04.73.64.53.70**

Ce centre de circonscription d'action médico-sociale financé par le Conseil Général, propose un accompagnement social individuel ou familial en cas de difficultés, grâce à l'intervention de professionnels du secteur médico-social qui tâcheront de trouver avec vous des solutions adaptées (assistants sociaux polyvalents, assistante sociale APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), conseillère en économie sociale et familiale, etc.).

***Action sociale auprès des personnes en difficulté***

- Accueil, conseils, soutien administratif, orientation, accompagnement.

***Aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées***

- Agrément des familles d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.
- Aide au maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées.

## Salariés en emploi direct auprès des bénéficiaires de l'APA

Une formation gratuite est proposée aux aides à domicile salariées directement par des personnes bénéficiaires de l'APA. Cette formation de 20 heures vise à la fois à valoriser le savoir faire des aides à domicile et à améliorer la qualité de leur prestation. Elle constitue un atout supplémentaire pour obtenir une validation des acquis professionnels.

Renseignements : Conseil Général 04.73.42.20.20 ou au Centre Local d'Information et de Coordination, 73 rue Lafayette 63200 Riom Tél. : 04.73.33.17.64

# L'Accompagnement Social

## F.L.A.J. Fonds Local d'Aide aux Jeunes

**Contact : 18, rue de la Harpe 63200 Riom Tél. : 04.73.33.49.00**

C'est le C.C.A.S. de Riom qui assure la gestion de ce dispositif. Le Fonds est alimenté par le Département, la Caisse d'Allocation Familiale et les communes adhérentes, dont Malauzat. Il est destiné à apporter une aide financière aux jeunes (18-25 ans) en grande difficulté afin de les aider dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

**Procédure :** un rapport social doit être présenté au comité d'attribution, rédigé par la mission locale pour l'emploi ou le centre de circonscription par exemple.

Les aides sont destinées à la subsistance, les frais de transport, santé, formation ou tout autre projet d'insertion.
Des prêts peuvent également être accordés.

## Accueil familial de personnes âgées ou handicapées adultes

L'accueil familial constitue, pour les personnes âgées et les adultes en situation de handicap, une alternative importante entre le domicile et l'hébergement en établissement. Il est une des priorités du schéma départemental en faveur des personnes handicapées adopté par l'Assemblée Départementale en juin 2006.

Le Conseil général souhaite encourager une activité basée sur la **solidarité** et la **proximité** : l'accueil familial rémunéré.
Complémentaire au maintien à domicile ou au placement en établissement, l'accueil familial est une **alternative** offrant la possibilité de continuer à profiter d'un **environnement affectif** et **sécurisant** et de garder une **vie sociale** très proche d'une vie de famille.

Les conditions d'accueil sont parfaitement réglementées et obéissent à deux objectifs :

- **protéger** les personnes accueillies,
- **donner** un véritable statut pour les accueillants familiaux.

Vous trouverez en mairie, une plaquette d'informations, dont l'objet est de vous faire connaître l'accueil familial qui est un véritable métier qui contribue par ailleurs à l'aménagement du département et au développement d'emplois de proximité. Au sommaire de la plaquette : qu'est-ce que l'accueil familial ? Quels sont les avantages ? Comment devenir accueillant familial ? Qui peut-être accueilli ? La relation entre accueillant et personne accueillie et des adresses utiles.

## C.C.A.S. Centre Communal d'Action Sociale - Repas des aînés

Dimanche 10 septembre, la Mairie et le CCAS avaient donné rendez-vous aux aînés de la commune. Le repas qui leur était offert au restaurant du Moulin des Gardelles était le prétexte à un après-midi de retrouvailles et d'échanges.

Une cinquantaine de personnes se sont ainsi réunies autour de la table. Durant le repas bon nombre de souvenirs anciens ont été évoqués. La bonne humeur était de mise et le rire sur ces visages familiers faisait plaisir à voir.

Après ce déjeuner apprécié, les convives étaient invités à prendre la direction de Volvic, pour une visite dégustation au chalet du Goulet. Une eau fraîche et des explications limpides les accueillaient à leur arrivée. Puis un documentaire était visionné, apportant des informations complémentaires sur la ressource et la commercialisation de l'eau de Volvic. Et c'est en fin d'après midi que tout le monde se séparait, heureux de cette initiative, et encourageant le C.C.A.S. à la renouveler.

Le C.C.A.S. souhaite à tous, d'excellentes fêtes de fin d'année et **demande aux aînés de noter la date du 20 janvier 2007. Ce jour là en effet, ils seront conviés à partager la galette des rois à partir de 15 h à la salle polyvalente du bourg de Malauzat.** Quant à ceux qui ne seraient pas disponible, le C.C.A.S. proposera durant l'année, d'autres manifestations, afin d'organiser des rencontres amicales, maintenir un lien inter-génération et rompre l'isolement.

# La Vie Associative

## Association des Parents d'élèves et amis de l'école primaire de Malauzat

Le bureau et les membres de l'Association des Parents d'Élèves présentent leurs meilleurs vœux aux habitants de la commune pour l'année 2007.

L'A.P.E. a pour objectif principal de soutenir moralement et financièrement l'équipe enseignante dans son ambition et sa volonté d'offrir aux enfants une scolarité la plus enrichissante et la plus épanouissante qui soit, en particulier par le développement d'activités périscolaires (sorties culturelles, piscine…) qui sont intégrées dans le projet d'école.

Le bureau de l'A.P.E. tient à remercier tous les parents qui, par leur implication et leur bonne volonté, contribuent au succès des différentes manifestations organisées pour l'aboutissement du projet d'école.

### Manifestations de l'année 2006

- Après l'arbre de Noël du vendredi 16 décembre 2005, l'A.P.E. a mis en vente, entre le lundi 27 mars et le lundi 17 avril 2006, des tickets de tombola à gratter ; la remise des lots a eu lieu le mardi 18 avril 2006, les trois gros lots étant un appareil photo numérique, un téléphone sans fil et une mallette comportant un tournevis électrique accompagné de divers accessoires.
- Les photos de classes ont été prises le jeudi 18 mai 2006 et distribuées courant juin 2006.
- La fête de l'école s'est déroulée le samedi 24 juin 2006 ; le spectacle de chants et de danses des enfants (accompagné d'un goûter bien mérité) s'est poursuivi par un convivial couscous pour les adultes et un plateau repas pour les enfants ; en dépit d'une météo exécrable, le feu de la Saint-Jean a pu avoir lieu, malgré quelques difficultés à l'allumage…

- L'arbre de Noël de l'année 2006 était programmé le mardi 19 décembre ; même si la neige n'était pas au rendez-vous, nous savons que le traîneau du Père Noël a su trouver le chemin de l'école.

### Projets 2007

- À l'approche du printemps, l'A.P.E. organisera un repas dansant le samedi 10 mars 2007, à la salle polyvalente de Malauzat ; le choix du menu s'est porté sur une choucroute.
- En ce qui concerne la fête de l'école, sa date a été fixée au samedi 30 juin 2007.

L'A.P.E. est toujours prête à accueillir de nouveaux parents pour l'organisation des différentes manifestations, dans l'intérêt des enfants et pour la réalisation des nombreuses actions envisagées dans le projet d'école (dont le thème principal est la diversité culturelle dans la vie quotidienne).

Le bureau et les membres de l'A.P.E.

# Association des Moulins

## Nouveau bureau, nouveaux projets

Au cours de la saison 2005/2006, vous avez été fidèles à nos différents rendez-vous :

- **La veillée d'automne**, avec plus de 100 convives venus savourer nos soupes maison, dans la salle polyvalente rénovée de Saint-Genès l'Enfant-Les Moulins Blancs.
- **Le Téléthon 2005**, où les moules/frites et votre générosité ont permis d'aider l'A.F.M.
- **Sur le chemin de St Jacques de Compostelle**, un diaporama et des anecdotes sur cette mythique randonnée ont donné des idées à de nombreux amateurs de marche et nature.
- **Le 12ème rassemblement de véhicules anciens**, moment phare de l'année qui a encore battu tous les records. Record de voitures exposées, de repas servis et de visiteurs accueillis.
- **Le Téléthon 2006** du 9 décembre, grâce à votre générosité les soupes préparées pour la soirée Téléthon ont rapporté la somme de 875,50 € entièrement reversée à l'A.F.M.

*Le parc des véhicules anciens lors du 12ème rassemblement de Saint-Genès le 2 avril 2006*

*Il était un vieux moulin qui faisait partie du paysage. Certains pensaient même qu'il avait toujours été là.*

*Pourtant les « anciens » se souvenaient encore de ses premiers étés. Il avait eu ses heures de gloire le vieux moulin, en ce temps là « le froment volait dans la lumière », on y voyait des rondes d'enfants, on entendait chanter le moulin loin dans les environs et longtemps dans la nuit.*

*Mais ces grands jours de mouture qui donnaient de l'élan pour l'année, se sont mis peu à peu à l'épuiser chaque fois un peu plus, il a perdu des pièces et des morceaux, le blé lui a paru plus dur à moudre chaque année.*

*Du coup le vieux moulin s'est fait un petit « check-up », et il a constaté qu'il avait encore quelques courroies solides, quelques bonnes pierres d'angle et surtout que son cœur battait toujours. Il a réfléchi, il a compris que les sprints et les démarrages fulgurants n'étaient plus pour lui et il a décidé de « tourner plus cool ».*

*Avec quelques Compagnons, il a fait encore cette année une petite soirée de mouture et maintenant il a l'intention de ronronner tranquillement le temps de refaire une santé à ses engrenages et autres arbres de transmission.*

*Car ce vieux moulin ne manque pas d'air ! Il se dit que c'est bien aussi de « moudre petit » en accueillant les amis et copains qui auront envie d'apporter un peu d'eau ou de grain à moudre au moulin.*

*Malheureusement, le meunier étant empêché il faut lui trouver un remplaçant ou une remplaçante.*

*Si l'eau est bonne et la farine agréable à tamiser, j'accepte d'être la meunière…pour un an…ou plus…on verra.*

Myriam Cavarot

Nous avons tenu notre assemblée générale le 15 novembre dernier à la Mairie annexe de Saint-Genès l'Enfant.

Un nouveau bureau a été désigné pour l'année 2007, il prendra ses fonctions au 1er janvier, à savoir :

- Présidente : M. Cavarot
- Trésorière : A. Roblin
- Secrétaire : M. Baligeac

Notre nouvelle équipe, vous proposera des rencontres amicales, des activités culturelles, manuelles ou sportives qui feront vivre vos quartiers.

Un programme détaillé sera disponible en début d'année. Mais d'ores et déjà, l'association accueille avec plaisir tout nouveau membre et compte sur votre participation active à ses ateliers.

Car il en va des Moulins comme des intermittents du spectacle, ils ont besoin de tourner….

Nous souhaitons aux habitants de la commune de joyeuses fêtes et une excellente année 2007.

Association des Moulins.

## L'E.S.V. Malauzat

Etoile Sportive des Volcans Malauzat
Rue du Musicien
*http://thierry.mallet.neuf.fr/esvmalauzat*

*L'équipe des poussins*

L'E.S.V. MALAUZAT a attaquée une nouvelle saison et remercie la municipalité pour tous les efforts qu'elle fournit, et apprécie les travaux réalisés sur le terrain. Nous avons pu attaquer la saison sur une bonne pelouse et tous les clubs visiteurs ont été surpris par rapport aux dernières saisons.

L'équipe première après une bonne saison 2005-2006 et ses premiers pas en promotion de district (niveau jamais atteint par le club) a réussi son objectif : "le maintien".

L'ambiance reste au beau fixe et c'est le but recherché. Tout va bien !!

L'équipe réserve quant à elle, évolue en 3ème Division de District et a ratée de peu la remontée en 2ème division.

Cette année, pour ne pas perdre nos jeunes, l'entente s'est agrandie aux niveaux des plus âgés (catégories 15 ans et 18 ans) où Volvic et Enval nous ont rejoint. Ce sont plus de 70 enfants qui portent fièrement les couleurs des 5 communes qui sont : l'A.L. CHATEAUGAY - l'E.S.V. MALAUZAT - le F.C. SAYAT-ARGNAT-VOLVIC-ENVAL. Une entente qui fonctionne très bien vu les résultats obtenus.

Nous remercions tous nos sponsors sans qui nous ne pourrions pas boucler le budget d'une saison.
Les effectifs de l'E.S.V.M :

| | |
|---|---|
| Dirigeants | 12 |
| Seniors | 42 |
| Jeunes | 15 |

Toute personne désirant s'investir dans le club sera la bienvenue et peu prendre contact avec nous.

Les Manifestations à venir :

- Le dimanche 07 janvier 2007 à partir de 11 h : Apéritif avec les sponsors, la mairie et les différentes associations de la commune.
- Le samedi 13 janvier 2007 à partir de 20 h : Concours de belote.
- Le samedi 17 mars 2007 à partir de 19 h : Soirée Truffade.

Contacts :
M.MALLET Thierry : 04.73.28.05.92
M.FAYET Christophe : 04.73.87.95.00

*Photo prise le 15 décembre 2006, salle polyvalente de Malauzat, lorsque les joueurs de l'équipe des poussins de l'entente Sayat, Argnat, Châteaugay et Malauzat se sont vus remettre à chacun, survêtement, coupe-vent et sac de sport.*

# La Vie Associative

## Dynamic Malauzat

Cette année encore la « DYNAMIC MALAUZAT » a repris ses activités depuis le 13 septembre 2006.

C'est avec plaisir que vous pouvez venir nous rejoindre tous les lundis de 19 h 15 à 20 h 15 et tous les mercredis de 19 h à 20 h à la salle polyvalente de Malauzat.

Laurence et moi-même nous serions contentes de vous aider à entretenir votre forme dans la bonne ambiance du groupe. Mais n'hésitez surtout pas à venir nous rejoindre même en cours d'année.
Pour plus de renseignements vous pouvez me joindre au 04 73 87 20 08 après 19 h.

La DYNAMIC MALAUZAT vous souhaite à tous une Bonne et Heureuse Année.

La Présidente

## Le mot des chasseurs

Une nouvelle saison de chasse s'achève, les tableaux restent toujours peu fructueux malgré tous nos efforts de repeuplement, de lâchers et d'aménagement du territoire avec les cultures à gibiers, les garennes et les agrainages.

Nous consacrerons encore notre énergie dans le même sens pour la prochaine campagne et nous vous invitons à venir nous encourager lors de notre traditionnel ball-trap dans le courant de l'été.

Tous les chasseurs vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2007 et remercient tous les propriétaires qui nous laissent arpenter leurs terrains.

## Pétanque de Malauzat

L'année 2006 a été l'occasion de souffler les 20 bougies de la société et c'est un grand merci que le président adresse à toutes celles et tous ceux qui ont permis d'assurer la pérennité de l'association.

**ACTIVITES 2006**

- Le nombre de licenciés a augmenté d'environ 10%
- Le concours officiel s'est déroulé dans d'excellentes conditions, à noter la présence d'un joueur licencié à Malauzat dans la doublette gagnante
- Le voyage en pays Ardéchois a été très apprécié des participants
- Le rendez-vous du vendredi après-midi est devenu incontournable

**CALENDRIER 2007**

- Samedi 10 février (après midi) : Concours de belote, dîner dansant
- Samedi 10 mars (10 h du matin) : Remise des licences 2007
- Samedi 21 avril : Concours officiel à partir de 10 h
- Mai ou juin : Voyage dans le Poitou (date à définir)
- Septembre : Challenge avec la Société de CROUZOL

Le président et le bureau adressent à tous, les meilleurs vœux pour 2007

## Club Pyramide

Si vous aimez les jeux d'esprit qui font travailler la mémoire, venez nous rejoindre au Club Pyramide tous les jeudis de 14 h à 16 h à la salle polyvalente de Saint-Genès l'Enfant. Dans la bonne humeur vous découvrirez nos énigmes, nos astuces de vocabulaire, nos dictons en pyramide.

Bonne année à tous et à bientôt.
*Monique Buisson Tél : 04 73 38 12 14*

# La Vie Associative

## Les Compagnons de Marcoin

Le but de notre association (association loi 1901) est la mise en œuvre bénévole de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel de la commune de Malauzat.

### Actions réalisées en 2006

**Hiver 2005/2006 :**

Nous avons démarré un nouveau chantier de débroussaillage, celui de la voie communale n°26 dite de Bessat. Ce chemin, bordé de piquets en pierre de Volvic, démarre en haut de la Chabanne et rejoint Marsat au lieu dit Bessat. Nous avons également effectué des travaux d'entretien de la voie communale n°28, dite chemin des Seigneurs, rouverte les années précédentes.

*Pause lors du chantier de la voie communale n° 26 dite de Bessat*

**Samedi 25 mars :**

Nous avons aleviné tout au long des nombreux ruisseaux qui parcourent Malauzat, Saint-Genès l'Enfant et les Moulins Blancs. Ainsi, plus de 3 000 alevins de truites autochtones de souche fario attribués par le Conseil Général, ont pu découvrir leur environnement naturel pour le grand plaisir de tous.

**Samedi 23 septembre :**

Pour la quatrième année consécutive, nous avons participé à l'opération « Nettoyons la nature » initiée par les magasins LECLERC. Les membres de l'association ont procédé au ramassage des détritus disséminés le long des chemins des Cheires et de la Pisciculture, dans les sous bois le long du chemin du Gargouilloux, et autour du communal de Saint-Genès. Ces déchets ont été transportés à la déchetterie de Riom, où le verre et le métal ont été triés séparément.

**Vendredi 8 décembre :**

Les Compagnons de Marcoin ont renouvelé le repas dédié au Téléthon. Les 82 repas servis à la salle polyvalente nous ont permis de réunir 645 € de bénéfice au profit de l'AFM.

*Téléthon avec l'Accordéon Club de Riom*

### Actions programmées en 2007

**Hiver 2006/2007 :** Reprise du chantier de débroussaillage de la voie communale n°26 dite de Bessat.

**Printemps 2007 :** Mise en valeur par décapage, de la coulée de lave située sur la grotte des Moulins Blancs.

**Mars :** Alevinage des ruisseaux de la commune.

**Septembre :** Opération « Nettoyons la Nature ».

**Début décembre :** Téléthon.

Si vous êtes sensibles à l'environnement, si vous souhaitez nous rejoindre en tant que membre actif ou bienfaiteur, n'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes également preneurs et récolterons volontiers tout témoignage relatif à l'histoire de Malauzat.

Contacts : Ghislain BROQUET, 04 73 78 01 41 ; Bernard COLLIN, 04 73 87 28 18 ; Gilles PASCAL, 04 73 79 20 00

Bonne et heureuse année à tous

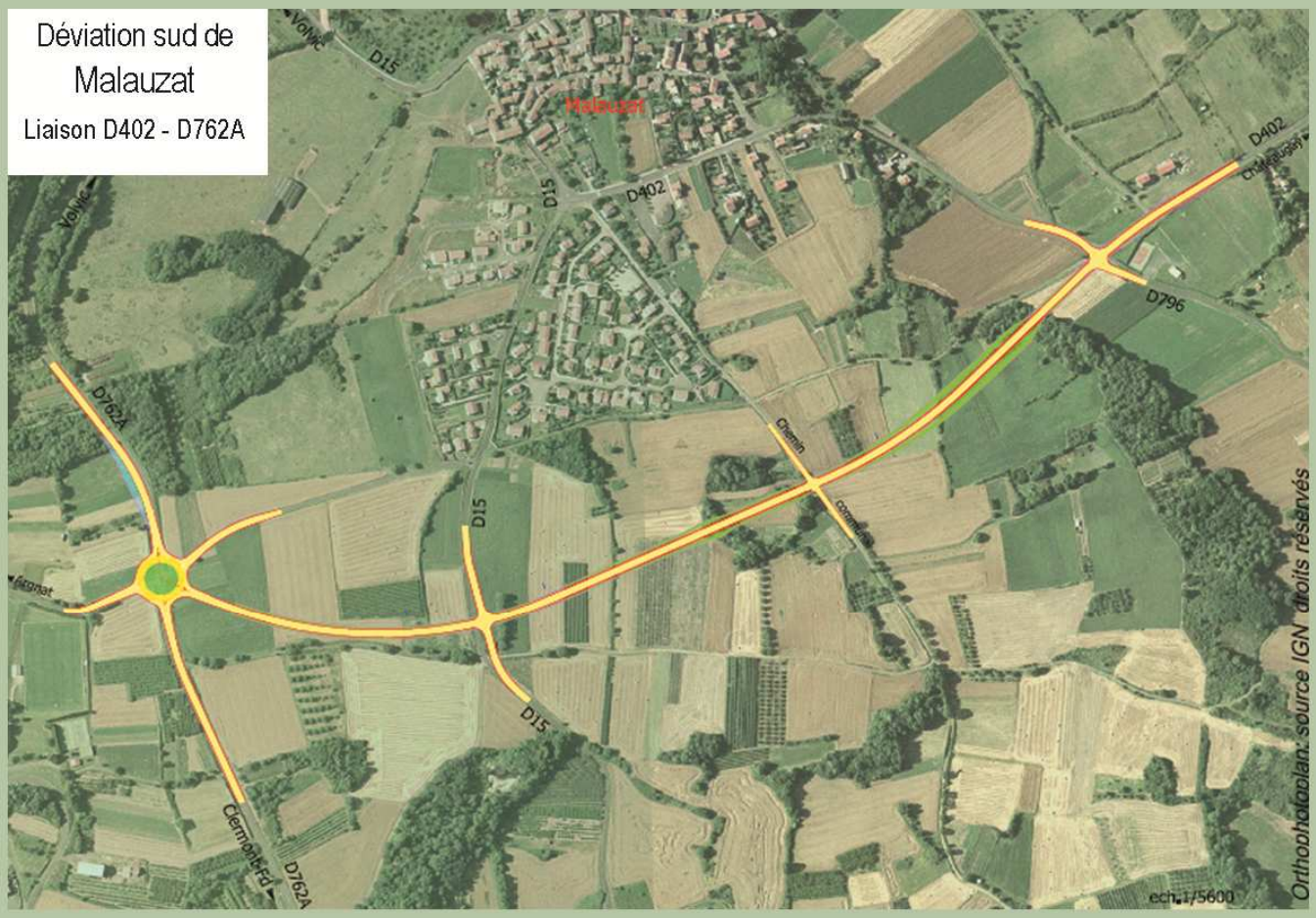
Déviation sud de
Malauzat
Liaison D402 - D762A
Malauzat
D15
D402
D796
D762A
Chemin
Orthophotoplan: source IGN droits réservés
ech.1/5600

Projet touristique
Hangar
Maison
Hangar
Garage
Casse automobile
Maison
Projet d'extension (9,3ha)
Logement
Maison
Écurie
Installation de concassage
Restitution au propriétaire 2006 (9,1ha)
Zone en cours de réaménagement
Vue aérienne de la carrière Fougerouse
Plateau de Lachaud

# Renseignements et Numéros utiles

**Ouverture du secrétariat de mairie au public**

**lundi**
Saint Genès l'Enfant de 17h à 18h

**mardi**
Malauzat de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

**mercredi**
Malauzat de 14h à 17h

**jeudi**
Malauzat de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Saint Genès l'Enfant de 17h à 18h

**vendredi**
Malauzat de 9h à 12h et de 14h à 19h

**Permanence des élus**

Le maire : Jean-Paul AYRAL, sur rendez-vous,
- Malauzat, tous les vendredis de 15h à 19h
- Saint Genès l'Enfant le premier samedi du mois de 8h à 10h
- Malauzat le troisième samedi du mois de 8h à 10h

Le premier adjoint : Georges DESEMARD, sur rendez-vous,
- Malauzat, tous les mercredis de 16h à 17h

C.C.A.S. : Françoise BOUTHORS, sur rendez-vous

Permanence des autres adjoints et conseillers sur rendez-vous

**Mairie de MALAUZAT**
1, rue de la Mairie
63200 MALAUZAT
Téléphone : 04 73 79 20 06
Télécopie : 04 73 87 91 94
Messagerie : mairie.malauzat@orange.fr

**Ecole de Malauzat :** 04 73 87 60 80
**Cantine-Garderie :** 06 83 57 60 60

**Numéros d'urgence - Renseignements utiles**

SAMU : composer le 15
Pompiers : composer le 18
Gendarmerie nationale : composer le 17
Gendarmerie de Volvic, route de Marsat : 04 73 33 50 07
EDF (sécurité dépannage) : Numéro Azur 0 810 333 063
GDF (sécurité dépannage) : Numéro Azur 0 810 433 063
Service des Eaux-SEMERAP : service 24h/24h au 04 73 34 94 94
Assainissement :
- Malauzat contacter la SEMERAP , téléphone 04 73 70 74 24
- Saint Genès l'Enfant, Les Moulins Blancs, contacter la station d'épuration de Riom, téléphone 04 73 38 98 74

Trésorerie de Volvic : rue des Ecoles, 63530 VOLVIC, tél. 04 73 33 51 59. Ouverte de 8h30 à 12h et de 13 à 15h30
Hôtel des Impôts : 49-51, rue de Toulon 63200 RIOM, tél. 04 73 64 49 00
Accueil tous les jours, sauf samedi, de 8h30 à 12h et de 13h à 15h30
Sous-préfecture : rue Gilbert Romme, 63201 RIOM Cedex
Ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 15h30 et vendredi de 8h30 à 13h
Assistantes sociales : Centre Circonscription Action Médico-sociale, 10 rue Antoine Arnaud, 63200 RIOM, tél. 04 73 64 53 60
S.I.A.D. (Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile) : 21 ter, rue Jeanne d'Arc 63200 RIOM , tél. 04 73 38 42 64
Tous les jours, du lundi au vendredi de 8h à 16h30

**Déchetterie de Volvic** horaires :
mardi au samedi, de 9 h à 12 h
et de 14 h à 16 h 45 en période hivernale (1er novembre au 30 avril) et 17 h 45 autrement

RIOM COMMUNAUTÉ